

adopté

le 7 avril 1977

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'adhésion du gouvernement de la République française aux protocoles portant troisième prorogation de la Convention sur le commerce du blé et de la Convention relative à l'aide alimentaire constituant l'Accord international sur le blé de 1971.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 209 et 232 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion du gouvernement de la République française aux protocoles portant troisième prorogation de la Convention sur le commerce du blé et de la Convention relative à l'aide alimentaire constituant l'Accord international sur le blé de 1971, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1977.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 209 (1976-1977), Sénat.